

### L'ÉDUCATION PRIORITAIRE RELANÇÉE

**Le plan 2006 de relance de l'éducation prioritaire redéfinit les objectifs et redistribue les moyens afin de « donner plus à ceux qui en ont vraiment besoin ». Les réseaux existants sont réorganisés selon trois niveaux de priorité (EP 1, EP2, EP 3). Le premier, opérationnel dès cette rentrée, concerne les 249 réseaux « ambition réussite ». Un nouvel élan pédagogique est aussi apporté.**

Afin de donner une réalité au principe d'égalité des chances, 249 réseaux « ambition réussite » sont créés à la rentrée 2006, composés de 249 collèges et des 1 600 écoles élémentaires et maternelles de leur secteur. Leurs équipes éducatives sont renforcées par 1 000 enseignants supplémentaires, 3 000 assistants pédagogiques, un principal adjoint et une infirmière scolaire par établissement.

La nouvelle architecture vise à faire acquérir aux élèves concernés les connaissances et les compétences du socle commun, en personnalisant les parcours et en individualisant les aides, et à insuffler dynamisme et esprit de réussite aux établissements.

### Une nouvelle organisation des réseaux

Le ministère conforte son engagement dans le pilotage national de la politique d'éducation prioritaire avec la nomination d'un délégué national à l'éducation prioritaire et une évaluation rigoureuse à tous les niveaux.

Dans les 249 réseaux « ambition réussite », créés entre mars et mai 2006, les comités exécutifs, nouveaux organes de pilotage local des réseaux, composés du principal, du principal adjoint, des directeurs des écoles élémentaires et maternelles et de l'IEN se sont réunis pour recruter les enseignants expérimentés supplémentaires. Des contrats « ambition réussite » formalisent les projets des réseaux. Ils peuvent proposer des expérimentations, notamment concernant l'organisation de la journée et de la semaine scolaires, ainsi que le développement de passerelles entre les premier et second degrés. Un partenariat de haut niveau doit se mettre en place progressivement dans l'ensemble des collèges.

Structurées en réseau et fédérées autour d'un même projet, les équipes pédagogiques de l'éducation prioritaire veillent également à l'articulation de leur action avec l'ensemble des dispositifs hors temps scolaire en réservant une place particulière aux relations avec les familles.

À la rentrée 2006, chacun des 249 réseaux « ambition réussite » est donc pleinement opérationnel, même s'il convient encore d'assurer leur accompagnement tant par la formation continue que par le suivi des corps d'inspection.

L'année scolaire 2006-2007 sera également consacrée à la structuration des réseaux de « réussite scolaire » : les réseaux doivent s'adapter en adoptant une nouvelle organisation.

### Un nouvel élan pédagogique

À la rentrée 2006, 1 000 enseignants supplémentaires des premier et second degrés viennent renforcer les réseaux « ambition réussite ». Leur rôle est fondamentalement pédagogique et leurs missions auprès des élèves doivent favoriser de nouvelles modalités de prises en charge notamment en prenant part aux Projets personnalisés de réussite éducative (PPRE), contribuant à conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences constitutives du socle commun.

## Promouvoir l'égalité des chances

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, un livret de compétences, lisible et transmissible d'une classe à l'autre, élaboré par les équipes pédagogiques et les corps d'inspection, retracera le parcours individuel de chaque élève depuis l'école primaire. Il permettra à chaque élève de connaître son niveau de départ et les objectifs qu'il doit se fixer pour acquérir le socle commun de connaissances. L'objectif est de donner confiance aux élèves et de supprimer, par le recours à l'aide individualisée, tout redoublement.

Dès le CE2, tous les élèves des réseaux « ambition réussite » bénéficient d'études accompagnées, encadrées par des enseignants volontaires, des assistants pédagogiques ou par des membres des associations dans le cadre des dispositifs de réussite éducative, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, des contrats éducatifs locaux...

L'orientation des élèves fera l'objet d'un soin particulier. Les élèves de quatrième et troisième des établissements de l'éducation prioritaire bénéficieront d'un entretien individuel d'orientation et l'enseignement optionnel de découverte professionnelle pourra être avancé en classe de quatrième.

L'affectation en lycée des plus méritants est facilitée. Dès la rentrée 2006, les élèves des collèges « ambition réussite » ayant obtenu une mention « très bien » au diplôme national du brevet ont pu demander leur affectation dans un lycée de leur choix parmi ceux de leur académie.

Ils bénéficient de l'augmentation du nombre de bourses au mérite, attribuées aux élèves boursiers de l'éducation prioritaire qui se sont distingués par leur effort dans le travail scolaire au cours de la classe de troisième.

L'opération « objectif stages » favorisera l'accès aux stages obligatoires en milieu professionnel des élèves. Le dispositif repose sur un contrat de confiance signé sur internet entre les établissements scolaires et les entreprises d'un bassin d'emploi. Il permet à chaque élève d'accéder au stage obligatoire et de disposer ainsi d'une véritable chance de faire sa première expérience en entreprise, quel que soit son origine, son adresse ou son réseau de relations dans le monde de l'entreprise.

La charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence est mise en œuvre et 100 000 étudiants des grandes écoles et universités s'engagent à accompagner dans leurs études 100 000 élèves de l'éducation prioritaire (voir la fiche « Pour la réussite de tous les élèves : aides financières et tutorat »).

Les modalités d'information et de participation des familles se diversifient (salle dédiée aux parents, remise des bulletins aux familles...).

Enfin, dans chaque quartier d'éducation prioritaire, l'opération « École ouverte » fonctionnera pendant les vacances de l'année scolaire 2006-2007.

---

### Pour en savoir plus

sur la nouvelle architecture  
de l'éducation prioritaire :  
Dossier de presse et discours  
de Gilles de Robien du 8 février 2006  
Lettre flash du 14 février 2006  
sur [education.gouv.fr/actu](http://education.gouv.fr/actu)